

Les possibilités de financement





En fonction de votre statut (salarié, demandeur d'emploi, indépendant, etc.), diverses options de financement s'offrent à vous :

FRANCE TRAVAIL :

France Travail propose plusieurs dispositifs pour financer des formations destinées aux demandeurs d'emploi, aux jeunes, et aux salariés en transition professionnelle. Ces financements visent à répondre aux besoins du marché de l'emploi et à favoriser l'insertion professionnelle.

Exemples de dispositifs de financement de France Travail et public ciblé

-Aide Individuelle à la Formation (AIF)

Description : Permet de financer tout ou partie des frais d'une formation individualisée.

Public ciblé : Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

-Le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)

Description : Dispositif visant à faciliter la reconversion professionnelle ou leur retour rapide à l'emploi.

Public ciblé : salariés victimes d'un licenciement économique

-Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE)

Description : Permet à un demandeur d'emploi d'acquérir les compétences nécessaires à un poste proposé par une entreprise.

Public ciblé : Demandeurs d'emploi pré-recrutés par une entreprise.

-Action de Formation Conventionnée (AFC)

Description : Formation entièrement financée par France Travail pour permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir des compétences dans des secteurs qui recrutent.

Public ciblé : Demandeurs d'emploi inscrits dans des métiers en tension.





-Transitions Collectives

Description : Dispositif permettant aux salariés d'une entreprise confrontée à des mutations économiques de se former pour se reconvertir dans un autre secteur.

Public ciblé : Salariés en reconversion.

-Formation dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

Description : Formation adaptée aux jeunes de 16 à 25 ans pour développer leurs compétences ou intégrer une filière qualifiante.

Public ciblé : Jeunes sans emploi ni formation.

-Dispositifs spécifiques pour les métiers en tension

Description : Financement de formations dans des secteurs identifiés comme prioritaires par les régions (BTP, santé, numérique, etc.).

Public ciblé : Demandeurs d'emploi ou travailleurs en reconversion.

-Aide à la mobilité et frais annexes

Description : Aides pour couvrir les frais liés à une formation éloignée (transport, hébergement, restauration).

Public ciblé : Demandeurs d'emploi inscrits dans un parcours de formation.

-Formation pour les personnes en situation de handicap (Cap Emploi)

Description : Financement de formations adaptées aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Public ciblé : Travailleurs handicapés inscrits comme demandeurs d'emploi via AGEFIPH

LES OPÉRATEURS DE COMPÉTENCES (OPCO) :

Les OPCO (Opérateurs de Compétences) sont répartis par secteurs d'activité et sont chargés de financer les formations professionnelles des entreprises et salariés selon leurs besoins spécifiques.

Qu'est-ce qu'un OPCO ?

Un OPCO est un organisme agréé par l'État, chargé d'accompagner les entreprises dans leurs démarches de formation. Ils financent, conseillent et facilitent l'accès à la formation en fonction des priorités sectorielles et des besoins identifiés.

Depuis 2019, il existe 11 OPCO, chacun étant rattaché à des branches professionnelles spécifiques.

Les OPCO peuvent financer les formations inscrites dans le plan de développement des compétences des entreprises (PDC) pour les TPE/PME (< 50 salariés). Ces formations sont généralement intégralement prises en charge. Il existe aussi d'autres dispositifs.

Liste des OPCO et secteurs d'activité couverts :

Financement AFDAS
(intermittents du spectacle ou salariés en entreprise de – de 50 personnes des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications)

AFDAS
DEMAIN SERA FORMATION

Financement OPCO2i (sans subrogation)
(salariés en entreprise de – de 50 personnes des secteurs habillement, textile, couture, etc.)



LES FONDS D'ASSURANCE FORMATION (FAF) :

Les FAF (Fonds d'Assurance Formation) sont des organismes spécialisés dans le financement de la formation professionnelle pour les travailleurs indépendants, les professions libérales, les artisans, et les dirigeants non-salariés.

Qu'est-ce qu'un FAF ?

Les Fonds d'Assurance Formation (FAF) sont des structures dédiées au financement de la formation professionnelle pour les non-salariés.

Ces organismes sont financés par la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP), versée annuellement par les travailleurs indépendants et assimilés.

Chaque FAF est rattaché à un secteur d'activité spécifique, ce qui permet de répondre aux besoins de formation propres à chaque profession.

FINANCEMENT PERSONNEL

Enfin, pour ceux qui financent eux-mêmes leur formation, nous proposons une solution simple et claire : vous versez 50 % du montant total au début de la formation, et le solde de 50 % est à régler à la fin de la formation. Cette formule vous permet de mieux répartir le coût.

